



UN AN DE TRAVAIL, UNE FEUILLE DE ROUTE QUI AVANCE



Gaspiller les ressources naturelles que nous offre la planète n'est plus tolérable. Seule l'économie circulaire peut nous permettre de briser cette logique pour transformer notre économie et faire en sorte qu'elle devienne durable.»

BRUNE POIRSON

Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

**AVR
23
2018**

Édouard Philippe, Premier ministre et Brune Poirson dévoilent la Feuille de route pour une économie 100 % circulaire, partie intégrante du Plan climat. 50 mesures sont annoncées. Elles donnent le cap d'un changement de modèle écologique, sociétal et économique.

**JUILL
17
2018**

Brune Poirson présente la Feuille de route pour l'économie circulaire à l'ONU. À travers cette stratégie, la France met en œuvre les objectifs de développement durable des Nations unies.

**FÉV
21
2019**

Brune Poirson signe le Pacte national sur les emballages plastiques avec 13 grandes entreprises et des ONG.

**MARS
27
2019**

La directive européenne interdisant l'usage et limitant la mise sur le marché de certains produits en plastique est adoptée après plusieurs mois de négociations dans lesquelles la France a joué un rôle clé.

Depuis avril 2018, le déploiement de la Feuille de route pour l'économie circulaire c'est :

95% des mesures dont le travail a été lancé

41 déplacements de Brune Poirson sur l'ensemble du territoire (collectivités, partenaires privés, entreprises, associations, grand public)

16 rencontres européennes pour mobiliser les autres pays membres de l'Union européenne et les inciter à entrer dans la boucle de l'économie circulaire

MOBILISER LES ACTEURS POUR MIEUX PRODUIRE, MIEUX CONSOMMER ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS

2018

MAI
22

Lancement du groupe de travail pour lutter contre les décharges sauvages.

MAI
28

La Commission européenne annonce le second volet de sa stratégie plastique. La France salue l'ambition et rappelle les travaux déjà entrepris dans le pays pour réduire et interdire l'utilisation du plastique à usage unique.

JUIN
05

Installation d'un groupe de travail pour mieux collecter et recycler les déchets du bâtiment.

JUIN
06

Publication du décret de simplification de l'encadrement réglementaire de manière à encourager la valorisation des déchets

JUIN
08

À l'initiative de la France, réunion du premier groupe de travail européen sur l'interdiction des plastiques fragmentables, des contenants en polystyrène expansé et des microbilles de plastique

JUIN
14

Brune Poirson convoque les industriels du tabac et leur demande de prendre rapidement des engagements volontaires pour lutter contre la pollution des mégots.

JUIN
27

Lancement de la concertation pour la mise en place de nouvelles filières de collecte, de réemploi et de recyclage des jouets, des articles de sport, de bricolage et de jardin. À titre d'exemple, près de 1 500 000 vélos finissent dans nos poubelles chaque année

AOÛT
12

Brune Poirson annonce la mise en place prochaine d'un bonus malus favorisant le plastique recyclé. Les produits à base de plastique qui ne sont pas issus du recyclage seront pénalisés.

JUILL
27

Publication du plan national ressources. Planification des ressources les plus stratégiques pour la transition écologique.

JUILL
26

Brune Poirson réunit le 3^e comité de pilotage des parties prenantes de l'économie circulaire

JUILL
18

Présentation du cadre réglementaire sur l'harmonisation des poubelles devant la commission des filières REP.

JUILL
11

Réunion de travail avec les acteurs de la filière des emballages professionnels pour la mise en œuvre de la mesure 18 sur l'extension de la filière REP emballages aux emballages professionnels.

JUILL
2

Incorporation du plastique recyclé : engagement volontaire de 55 industriels et fédérations pour incorporer davantage de matières premières issues du recyclage dans leurs produits.

JUIN
29

Lancement du groupe de travail chargé de préparer l'indice de réparabilité. Il sera affiché de manière obligatoire sur les produits électriques et électroniques.

OCT
05

Brune Poirson reçoit les industriels du tabac afin d'évoquer leurs engagements pour lutter contre les déchets de leurs produits, en particulier les mégots. Les discussions concluent en la pertinence du déploiement d'une filière REP, spécifiquement adaptée aux enjeux de l'industrie du tabac.

OCT
23

Adoption du volet « recettes » du budget 2019 en première lecture à l'Assemblée nationale. Refonte de la fiscalité relative aux déchets afin d'inciter au recyclage des déchets plutôt qu'aux opérations de stockage ou d'incinération

DÉC
7

Brune Poirson réunit le 4^{ème} comité de pilotage des parties prenantes de l'économie circulaire

2019

JAN
4

Le ministère instaure par un arrêté un bonus incitant à la réincorporation de plastique polyéthylène recyclé. Un metteur sur le marché ayant incorporé 50 % de plastique polyéthylène recyclé dans son produit bénéficie d'un bonus de 50 %.

JAN
10

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de la collecte innovante et solidaire lors d'un showroom.

JAN
25

Obsolescence programmée : remise du rapport Libaert sur la consommation durable.

JAN
31

Brune Poirson reçoit les responsables des principales chaînes de fast-food afin de leur rappeler leurs obligations réglementaires en matière de gestion des déchets.

FÉV
21

Signature du Pacte national sur les emballages plastiques : les entreprises signataires s'engagent à réduire leur utilisation du plastique et souscrivent à une vision commune de l'économie circulaire avec les ONG

AVR
5

Brune Poirson réunit ses homologues à Bruxelles pour la création d'un Pacte européen sur les emballages en plastique

PERSPECTIVES

- Les modalités de déploiement d'une REP (responsabilité élargie des producteurs), spécifiquement adaptée aux enjeux de l'industrie du tabac sont à l'étude.
- Lancement du groupe de travail sur les biodéchets.
- Conclusion du groupe de travail chargé d'identifier les solutions pour lutter contre les déchets du bâtiment en avril 2019.
- Aboutissement du travail sur la lutte contre les décharges sauvages. Un guide des bonnes pratiques sera diffusé à l'été 2019
- Déploiement de l'affichage environnemental volontaire des produits et des services dans 5 secteurs pilotes.

- Lancement de 2 groupes de travail sur les enjeux en matière d'évolution des compétences professionnelles, en particulier pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
 - Le groupe de travail sur l'indice de réparabilité rendra prochainement ses conclusions. Il encouragera la lutte contre l'obsolescence programmée.
 - Avril 2019 : les entreprises de restauration rapide doivent présenter leur stratégie de mise en conformité avec la réglementation en matière de tri 5 flux et de collecte des déchets alimentaires.
- Avant l'été 2019
- Expérimentation des premiers dispositifs labellisés de collecte innovante et solidaire.
 - Présentation d'un projet loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire.

Avec la Feuille de route pour l'économie circulaire, le quotidien des Français aura changé d'ici 2022

- Ils auront sauvé leur pouvoir d'achat grâce à la lutte contre l'obsolescence programmée avec une meilleure information sur la durabilité et l'éco-conception des produits qu'ils achètent (affichage d'un indice de réparabilité, développement de cartographies des réparateurs, obligation d'afficher la disponibilité des pièces détachées).
- Ils pourront associer un geste écologique à un geste solidaire. Certaines collectivités auront en effet mis en place des systèmes de collecte solidaire pour les bouteilles en plastique et les canettes métalliques. Une bouteille ou canette ramenée = un don effectué à une grande cause nationale ou locale.
- Ils auront de nouvelles solutions de collecte sélective lorsqu'ils voudront se séparer de leurs produits du quotidien : articles de sport, de loisirs, outils de jardinage et de bricolage, jouets.
- Ils auront davantage de possibilités d'acheter des produits composés de matières issues du recyclage.
- Ils trieront leurs déchets plus facilement grâce à l'harmonisation de la couleur des poubelles sur l'ensemble du territoire en 2022.

ZOOM SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

Selon la fondation Ellen Macarthur, si nous ne faisons rien, il y aura plus de plastique que de poissons dans les océans d'ici 2050. Pour lutter contre ce fléau mondial, plusieurs chantiers ont été initiés par la Feuille de route pour l'économie circulaire :

- **accélérer la collecte des bouteilles plastique et des canettes là où les taux de collecte sont les plus faibles, notamment les zones urbaines denses, en testant une nouvelle génération de collecte innovante et solidaire ;**
- **interdire l'utilisation des contenants alimentaires en polystyrène expansé ;**
- **étendre le principe pollueur-payeur à de nouveaux produits en prévoyant de nouvelles filières de collecte et de recyclage ou traitement (mégots, jouets, articles de sports...) ;**
- **instaurer un système de bonus-malus sur les produits incorporant ou pas du plastique recyclé.**
- **imposer l'installation de filtres de récupération des particules de plastique sur les sites où elles sont produites ou utilisées ;**
- **étendre le champ de la filière pollueur-payeur aux emballages professionnels pour augmenter le pourcentage de bouteilles et canettes collectées et réutilisées dans le secteur des cafés, hôtels et restaurants ;**
- **lutter contre les dépôts sauvages de déchets.**

Ministère de la Transition
écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
ecologique-solidaire.gouv.fr
 @Min_Ecologie

